

# CONSEIL GENERAL

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL DU 29 AVRIL 2011 VOTE DES TAUX - DM1 DE 2011

### ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL GÉNÉRAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président ainsi que l'additif remis en séance,
- d'adopter le Règlement Intérieur du Conseil Général, joint en annexe à la délibération.

### RECETTES FISCALES - VOTE DES TAUX

LE CONSEIL GÉNÉRAL

DECIDE

à la majorité des voix (1 voix contre)

- de fixer le taux de la taxe foncière (bâti) 2011 à 21,25 %,

à la majorité des voix (11 abstentions)

- compte tenu des éléments disponibles, d'inscrire le produit de la fiscalité pour 2011 comme suit :

	2010 Avant réforme	BP 2011	NOTIFICATION DGFIP (avril 2011)	PROJET DM1 2011
TH	21 228 867 €			
TFPB	34 521 602 €	49 060 000 €	51 749 275 €	+ 2 689 275 €
Base	222 433 000 €		243 526 000 €	
Taux	15,52%		21,25%	
TFPNB	129 350 €			
Compensation relais	59 425 594 €			
PVA	- 5 157 769 €			
net	54 267 825 €			
Allocation de compensation				
TFPB	416 323 €	540 000 €	503 237 €	- 36 763 €
Autres	4 440 190 €	4 110 000 €	4 268 368 €	+ 158 368 €
CVAE	- €	19 490 000 €	19 942 179 €	+ 452 179 €
IFER	- €	5 820 000 €	8 260 737 €	+ 2 440 737 €
DMTO	- €	740 000 €	839 318 €	+ 99 318 €
TSCA	- €	21 840 000 €	16 419 457 €	- 5 420 543 €
<b>TOTAL HORS PEREQUATION</b>	<b>115 004 157 €</b>	<b>101 600 000 €</b>	<b>101 982 571 €</b>	<b>+ 382 571 €</b>
Péréquation CVAE	0	7 520 000 €	- €	- 7 520 000 €
DCRTP	0	4 390 000 €	10 317 996 €	+ 5 927 996 €
FNGIR	0	3 990 000 €	5 085 293 €	+ 1 095 293 €
<b>TOTAL PEREQUATION</b>	<b>- €</b>	<b>15 900 000 €</b>	<b>15 403 289 €</b>	<b>- 496 711 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115 004 157 €</b>	<b>117 500 000 €</b>	<b>117 385 860 €</b>	<b>- 114 140 €</b>

- de maintenir le taux de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) à 2 % et de reconduire à 1,52 €/m<sup>2</sup>, lorsque la taxe est établie sur les installations et travaux divers,

à la majorité des voix (1 voix contre et 10 abstentions)

- d'exonérer de la TDENS les locaux artisanaux et industriels situés dans les communes de moins de 2 000 habitants,

à l'unanimité

- de fixer le taux des droits de mutation à 3,80 % et de ne pas décider d'exonérations et d'abattements,

- de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe d'électricité à 4,

- d'exonérer de la TDENS les logements sociaux,

- d'inscrire le produit de 5 220 315 € au titre du Fonds National de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO),

- de réduire à hauteur de 5 089 175 € les crédits inscrits au titre du programme d'emprunt, afin d'équilibrer la présente Décision Modificative.

## **COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (Deuxième Commission)**

### **N° 200 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HABITAT 08**

LE CONSEIL GÉNÉRAL

DECIDE

à l'unanimité

- de maintenir à 23 le nombre des membres du Conseil d'Administration d'Habitat 08,

- de procéder par un vote à main levée pour les désignations qui suivent,

à la majorité des voix (12 voix contre et 1 abstention)

- de désigner les membres suivants :

\* 5 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales :

Mme Martine SOHY

Mme Sophie VUIBERT

M. Alain SARRAZIN

M. Thierry DEGLIN

Mme Christine DUCHOSAL

\* 2 personnalités qualifiées ayant la qualité d' élu d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement :

Mme Marie Josée MOSER

M. Guy DERAMAIX

\* au titre de l'insertion

M. Sylvain RICHET, en qualité de représentant d'une association dont l'un des objets est l'insertion

- de prendre acte qu'ont par ailleurs été désignés :

• M. Bernard LAPLACE par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

• M. Benoît CALLET par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

• M. Jean MARTIN par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction (Action Logement)

*au titre des organisations syndicales de salariés les plus représentatives :*

• M. Daniel BRETON par la Confédération Générale du Travail (CGT)

• M. Jean-Marie BERTHIER par la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

- de prendre acte que les 4 membres représentant les locataires sont :

• Melle Marie-France LEDEME

• Mme Marie-Louise OSTROWSKI

• M. Jean-Pierre LEROY

• Mme Anny THIEBAUT

**COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES FINANCES  
(Cinquième Commission)**

**N° 500 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

LE CONSEIL GÉNÉRAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- de réduire de 15 500 000 € le programme d'emprunt du Département, suite à l'encaissement du canon lié à la passation d'un Bail Emphytéotique Administratif, dans le cadre de la gestion des casernes de gendarmerie,
- de réinscrire un crédit d'un montant de 17 000 € pour les Archives Départementales,
- d'autoriser différentes écritures comptables sur le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Aéroport, de la MaDEF, de l'Aménagement Numérique du Territoire, du Laboratoire Départemental d'Analyses et des Parcs d'Activités,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux opérations d'ordre suivantes :

recettes de fonctionnement.....	15 000 €
recettes d'investissement.....	1 422 800 €
dépenses de fonctionnement.....	886 090 €
dépenses d'investissement.....	551 710 €

**N° 501 - MARCHES A PROCEDURE FORMALISEE, ADAPTEE ET MARCHES  
SUBSEQUENTS AUX ACCORDS-CADRES CONCLUS PAR LE CONSEIL GENERAL  
DURANT L'ANNEE 2010 - Communication**

LE CONSEIL GÉNÉRAL

DONNE ACTE au Président de sa communication relative aux marchés à procédure formalisée, adaptée et aux marchés subséquents aux accords-cadres conclus par le Conseil Général durant l'année 2010, dont la liste figure en annexe à la délibération.

**N° 502 - INDEMNITE DE CONSEIL**

LE CONSEIL GÉNÉRAL

à la majorité des voix (1 voix contre)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- suite au renouvellement de mars 2011 et à la nomination de M. Patrick CESTER en qualité de Payeur Départemental, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, de lui attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

**N° 503 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS ET FORMATION**

LE CONSEIL GÉNÉRAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'adopter le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux Elus, tel qu'il figure en annexe à la délibération, sachant qu'une retenue peut être appliquée pour non-participation à certaines réunions,
- de maintenir le dispositif en vigueur concernant la formation des Elus, à savoir que chaque Elu a la possibilité de demander à suivre des formations de son choix et, plus précisément, des formations liées aux missions du Département, dispensées par des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur.

**N° 504 - DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE DE JUSTICE**

LE CONSEIL GÉNÉRAL

à l'unanimité

DECIDE

de donner délégation au Président pour intenter au nom du Département, pour la durée de son mandat, les actions en justice et défendre le Département dans les actions intentées contre lui, pour tout contentieux du ressort des juridictions administratives et judiciaires, tant de première instance qu'en appel et devant la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et les juridictions européennes.

**N° 505 - DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE DE JUSTICE - Communication**

LE CONSEIL GÉNÉRAL

DONNE ACTE au Président de sa communication relative aux actions en justice intentées par le Président, en 2010 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2011, pour défendre les intérêts du Département, dont la liste figure en annexe à la délibération.

**N° 506 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - ENQUETE NATIONALE "LES BUDGETS LOCAUX FACE A LA CRISE" - Communication**

LE CONSEIL GÉNÉRAL

PREND ACTE du rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes concernant le Conseil Général des Ardennes, à compter de 2005 dans le cadre de l'enquête nationale « les budgets locaux face à la crise », tel qu'il figure en annexe à la délibération.

**N° 507 - EXAMEN DE LA GESTION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DES ARDENNES (A COMPTE DE L'EXERCICE 2006) - Communication**

LE CONSEIL GÉNÉRAL

PREND ACTE des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, telles qu'elles figurent dans le rapport joint en annexe à la délibération, établi à la suite de l'examen de la gestion de la Société d'Economie Mixte d'Equipelement et d'Aménagement (SEAA) des Ardennes, pour les exercices 2006 et suivants.

**N° 508 - ARDENNES, TERRITOIRE DE COMPETENCES**

LE CONSEIL GÉNÉRAL

à la majorité des voix (11 abstentions)

- décide, suite au retrait de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes et considérant le caractère avancé de la préparation de l'événement, de porter sa participation au financement de l'opération événementielle « Ardennes, Territoire de Compétences », à hauteur de 130 000 €,
- autorise le Président à signer la convention figurant en annexe à la délibération qui remplace celle soumise à la Commission Permanente, le 11 mars dernier.

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2011 - RAPPORT DE SYNTHESE**

LE CONSEIL GÉNÉRAL

DECIDE

à la majorité des voix (14 abstentions)

- d'adopter la Décision Modificative n° 1 de 2011, Budget Principal - section de fonctionnement, qui s'équilibre (mouvements réels et mouvements d'ordre budgétaires) :

- en recettes, à la somme de..... 20 621 175 €
- en dépenses, à la somme de ..... 20 621 175 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la délibération.

- d'adopter la Décision Modificative n° 1 de 2011, Budget Principal - section d'investissement, qui s'équilibre (mouvements réels et mouvements d'ordre budgétaires) :

- en recettes, à la somme de..... 557 710 €
- en dépenses, à la somme de ..... 557 710 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la délibération.

à l'unanimité

- d'adopter la Décision Modificative n° 1 de 2011, des Budgets Annexes : MaDEF, Aéroport, Laboratoire Départemental d'Analyses, Parcs d'Activités Départementaux et Aménagement Numérique du Territoire :

\* Budget Annexe de la MaDEF :

- en dépenses, à la somme de ..... +/- 19 958 €

\* Budget Annexe de l'Aéroport :

- en dépenses, à la somme de ..... +/- 3 000 €

\* Budget Annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses :

- en dépenses, à la somme de ..... +/- 500 €

\* Budget Annexe des Parcs d'Activités Départementaux :

- en dépenses, à la somme de ..... +/- 500 €

\* Budget Annexe de l'Aménagement Numérique du Territoire :

- en dépenses, à la somme de ..... +/- 126 000 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la délibération.